

ACQUISITION de l'ECOLE du BRULE

Le Maire donne lecture du rapport. ✓

Saint-Denis, le 13 Novembre 1953

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération du 24 Février 1953, le Conseil Municipal avait décidé de soumettre à la Direction des Domaines la réclamation *faite* par Madame Raphaël CARRERE, propriétaire, relative à une nouvelle évaluation du prix de vente de son immeuble servant d'école au Brulé, soit UN MILLION de FRANCS.

Monsieur le Directeur des Domaines, consulté, n'a fait que confirmer la valeur vénale de l'immeuble fixée à 800.000 frs par son service.

Finalement Madame CARRERE m'a adressé la lettre suivante:

Saint-Denis, le 4 Novembre 1953

Madame Veuve Raphaël CARRERE
26, rue de Paris

à Monsieur le MAIRE de la COMMUNE de ST-DENIS

Monsieur,

Pour faire suite à l'entretien que vous avez eu avec ma fille hier, j'ai l'avantage de vous faire savoir que j'accepte comme prix de vente de ma maison sis au Brulé et occupée par la Municipalité de Saint-Denis la somme de HUIT CENT MILLE FRANCS qui a été proposée par la Commission des Domaines qui s'est rendue sur les lieux pour expertiser l'immeuble.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs./.

Signé: A. CARRERE.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'acquisition de l'immeuble de Madame CARRERE servant d'école publique au Brulé pour le prix de 800.000 francs. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 1954, chap. XXXIV, art. 1./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Je mets aux voix la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.